



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 609-2022 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2023 ».

Le règlement numéro 609-2022 a pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2023 ainsi que les conditions de perception s'y rattachant.

Les personnes désirant prendre connaissance de ces règlements peuvent se présenter à l'hôtel de ville, située au 16 rue Saint-Charles durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

**Donné à Saint-David, ce 18^e jour du mois de janvier de l'an
deux mille vingt-trois.**

**Mark McDuff
directeur général et
greffier-trésorier**